



Charte du bon usage du car communal *année scolaire 2019/2020*

La politesse est de rigueur :

- Dire « bonjour » et « au revoir » au chauffeur ;
- Ne pas dire de gros mot, ni d'insulte.

La Sécurité

- Le chauffeur place les enfants ;
- Je reste attaché tout le temps du trajet ;
- Je garde la ceinture en travers du buste tout le temps du trajet ;
- Je n'interpelle pas le chauffeur quand il conduit ;
- Le car n'est pas le prolongement de la cour de récréation ;
- Les élèves prenant le car seront regroupés par un agent dans l'entrée, avant la montée dans le car le soir ;
- Les enfants attendent le signal du chauffeur pour se détacher.

À l'attention des parents :

- *Les parents sont responsables de leurs enfants sur les trajets du matin et du soir, entre le domicile et le point d'arrêt, jusqu'au départ du car le matin et depuis l'arrivée du car le soir.*
- *Conformément au règlement départemental du transport scolaire en Côtes d'Armor, un tiers adulte, responsable et clairement identifié, doit être présent à la montée et à la descente du car des enfants de maternelle. Si aucun responsable n'est présent, l'enfant sera ramené à la garderie en fin de tournée. Aucune décharge des parents ne peut être acceptée concernant les enfants de maternelle.*
- *La montée et la descente des enfants doit toujours se faire au même endroit, en accord avec le chauffeur.*
- *Aucune attente ne doit perturber la continuité du service.*

Le Goûter

- Les goûters légers sont autorisés.
- **Sont interdits** :
 - les sodas - les briquettes de jus de fruits ;
 - les bonbons - les chewing-gums - les carrés de chocolat.
- **Le car n'est pas une poubelle** : tous les papiers seront ramassés dans la boîte du goûter avant la sortie du car.

Le non respect de l'une ou l'autre de ces règles sera signalé par le chauffeur à Monsieur le Maire, responsable de ce service, et le cas échéant, entraînera l'exclusion de l'élève.

Tout comportement ou propos inadapté pourra être sanctionné.

Pour tout problème à la prise en charge ou à la dépose des élèves le chauffeur et la directrice seront appelés.

Le respect des règles permettra de gagner du temps sur la tournée ;
les bénéficiaires en seront les enfants eux-mêmes.

Mme LEBRET Fanny,
Directrice de l'Ecole.

M. BERHAULT Yvon,
Maire de Sévignac.